



Lyon, le 12 septembre 2019

# L'Etat, la Région et l'ADEME signent avec les banques une convention de partenariat pour favoriser la rénovation des logements privés

Avec plus de 40% des consommations finales d'énergie, les bâtiments, dont les logements principalement, consomment davantage d'énergie que les industries et presque autant que le secteur des transports. Contributeur de 20% des émissions de gaz à effet de serre, principalement dues au chauffage, le secteur du bâtiment et notamment du résidentiel constitue donc un gisement important d'économies d'énergie et de lutte contre le dérèglement climatique. Les épisodes caniculaires de l'été 2018 et 2019 ont rappelé cette urgence.

Conscients de ces enjeux, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME soutiennent depuis plusieurs années le développement des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE), portées par les métropoles et les intercommunalités, pour proposer à plus de 60% de la population régionale un service d'accompagnement des ménages à la rénovation de leur logement, ainsi qu'une animation territoriale avec les différents acteurs intervenant dans le champ de la rénovation des logements.

L'un des freins est la question du financement des travaux. Les banques sont donc des acteurs majeurs du conseil et du financement des travaux de rénovation énergétique des logements portés par les particuliers. Il est ainsi indispensable de développer la coopération locale entre les réseaux bancaires intervenant sur la région et les PTRE. Le but de cette coopération est de faciliter et simplifier le montage bancaire des dossiers de rénovation, d'accélérer et d'amplifier le nombre d'opérations d'économies d'énergie dans les logements.

C'est pourquoi un premier partenariat régional est aujourd'hui signé avec le Crédit Agricole Centre-Est, la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est, en présence du Comité Régional des Banques, pour notamment :

- ❖ Assurer une fluidité et une simplification pour les particuliers à la recherche de financements de leur projet de rénovation énergétique de leur



Lyon, le 12 septembre 2019

logement

- ❖ Faciliter les échanges entre les banques et les PTRE, notamment en termes d'ingénierie des dossiers de financements
- ❖ Favoriser les écosystèmes locaux propices à l'émergence de projets de rénovation
- ❖ Développer des actions communes de communication en faveur de la rénovation énergétique des logements portées par les banques et les PTRE

« Lutter contre le changement climatique exige de réduire notre consommation d'énergie. Pourtant, le chantier de la rénovation énergétique des bâtiments existants reste à mener. Il importe de renouveler l'élan de tous les acteurs pour atteindre les différents objectifs, en particulier celui de 500 000 logements rénovés par an. Il faut pour cela s'adresser à tous les ménages. Cependant, pour engager les Français dans leur parcours de rénovation, il est nécessaire de rendre ces parcours plus fluides, abordables et incitatifs, et d'éviter que la complexité des aides, financements ou incitations ne soient un obstacle à la mobilisation de tous. Pour cela, il est essentiel que tous les acteurs du secteur bancaire puissent se mobiliser pour faciliter l'accès aux différentes offres de financement pour les particuliers et les copropriétés accompagnés par les plateformes territoriales de la rénovation énergétique.», déclare **Pascal MAILHOS**, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône.

« A l'heure où il n'est plus question de débattre sur l'urgence climatique, mais d'agir, une transformation radicale de nos modes de production et de consommation d'énergie doit être mise en œuvre. Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée, au travers d'un scénario à horizon 2030, non seulement à développer les énergies renouvelables mais aussi et surtout à baisser notre consommation globale d'énergie de 23% par habitant. C'est un immense défi écologique mais également une grande chance pour l'économie et l'emploi. L'habitat représentant la plus grosse part de la dépense énergétique, nos efforts doivent se concentrer sur la rénovation, et chaque partenaire doit y contribuer. Je me réjouis donc de l'intérêt de notre secteur bancaire à participer activement à cet enjeu via cette convention avec les plateformes de rénovation énergétique. », déclare **Eric FOURNIER**, Vice-président de la Région délégué à l'Environnement.

« Le poids du résidentiel dans les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre fait de ce secteur l'un des gisements prioritaires d'économie dans ces deux domaines. L'ADEME soutient depuis plusieurs années le déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique pour accélérer les travaux de rénovation performante des maisons et copropriétés. Les premiers résultats du dispositif sont encourageants mais une évaluation menée par l'Agence en 2018 a permis de confirmer qu'une accélération significative ne serait possible





Lyon, le 12 septembre 2019

*qu'à la condition que l'ensemble des acteurs publics et privés qui interviennent dans un projet de rénovation énergétique soient impliqués et coordonnés dans leurs interventions. Allier des compétences d'ingénierie financière et technique en installant une collaboration active aux échelles régionales et territoriales entre le secteur bancaire et les plateformes de la rénovation sera un levier déterminant pour accélérer le passage à l'acte des particuliers. », déclare **Jérôme d'ASSIGNY**, Directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME.*

